

REGLEMENT ECOLE D'ATHLETISME

Les entrainements se font au stade Saint Jean du Désert, la Fourragère.

Ils sont dispensés :

- les mercredis après-midi :
 - de 15 h. 00 à 16 h. 00 pour **les éveils** (2013 à 2015)
 - de 16 h. 00 à 17 h. 00 pour **les poussins** (2011 et 2012)
 - de 17 h. 00 à 18 h. 00 pour **les benjamins** (2009 et 2010)
 - de 18 h. 00 à 19 h. 00 pour **les minimes** (2007 et 2008), **cadets** (2005 et 2006) et **juniors** (2003 et 2004)
- les mardis de 18 h. 00 à 19 h. 00 pour **les cadets et juniors**
- les jeudis de 18 h. 00 à 19 h. 00 pour les **minimes, cadets et juniors**
- les samedis :
 - de 10 h. 00 à 11 h.00 pour **les benjamins et minimes**
 - de 11 h. 00 à 12 h. 00 pour **les cadets et juniors**

Les catégories ci-dessus sont celles officielles à partir du 1^{er} Novembre 2021.

Il est demandé aux parents de respecter strictement les horaires de début et de fin de chaque entrainement. Ils doivent accompagner et récupérer leur enfant dans l'enceinte du stade.

Tous les adhérents au club doivent fournir :

- le bulletin d'adhésion dûment **rempli et signé**
- le certificat médical, **obligatoire**, de moins de 6 mois, avec mention « apte à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition », y compris pour un cours d'essai.
- le règlement de la cotisation à l'ordre de Massilia Marathon (possibilité de régler en 3 fois : Septembre, Octobre et Novembre. Tous les chèques datés du jour de l'adhésion)
- Une photo d'identité

Dossier complet à remettre lors de l'inscription.

Le coût de l'inscription est dû dans sa totalité. Aucun remboursement ne sera effectué après la prise de licence.

Chaque licencié reçoit une tenue. Il s'engage à porter le maillot du club lors des compétitions auxquelles il participe

Lorsque l'enfant est licencié, la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) envoie un message à l'adresse e.mail donnée par les parents. Il faut impérativement valider ce mail afin de recevoir la licence.

Tout licencié s'engage à respecter le règlement du club.

Les parents s'engagent à mener régulièrement les enfants aux entrainements et à leur permettre de participer aux compétitions et à aider, dans la mesure du possible, le club dans ses organisations internes.

L'adhérent ou son représentant légal autorise Massilia Marathon à utiliser des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles le licencié peut paraître, présent à l'occasion de l'activité au sein du club, sur tous supports, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

LIRE AU VERSO

COVID

Mesures sanitaires en vigueur depuis le 9 Août 2021 (Ministère des Sports et Ligue de Provence d'Athlétisme)

Les enfants sont exemptés de Pass Sanitaire jusqu'au 30 Septembre 2021.

A compter du 30 Septembre 2021, le Pass Sanitaire sera demandé pour les mineurs à partir de 12 ans ou un test négatif de moins de 72 heures.

Règlement Municipal :

Pour les personnes extérieures au club, parents, accompagnants, il est interdit de pénétrer sur le stade.

Il est recommandé le maintien des gestes barrières (port du masque, gel hydro alcoolique, distanciation)